

**Bureau du 12 septembre 2005**

**Décision n° B-2005-3541**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Copropriété Beauséjour - Espaces extérieurs - Restructuration du réseau d'eau potable - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de l'eau

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la requalification des espaces extérieurs de la copropriété Beauséjour à Saint Priest, la direction de l'eau envisage la restructuration du réseau d'eau potable.

Les travaux prévus concernent :

- la construction de :
  - . 60 mètres de canalisation en fonte ductile diamètre 100 mm,
  - . 360 mètres de canalisation en fonte ductile diamètre 150 mm,
  - . 4 branchements diamètre 50 mm,
  - . 4 branchements diamètre 30 mm,
- la dépose et repose de deux poteaux d'incendie,
- la fourniture et pose d'un poteau d'incendie,
- la fourniture et pose de huit tabourets de 1 mètre x 1 mètre,
- l'agrandissement sur un mètre d'un regard existant,
- quatre interventions ponctuelles sur canalisation en amiante ciment.

Le montant de l'opération s'élèverait à

- montant : 170 000 € HT
- TVA 19,60 % : 33 320 € HT
- montant total : 203 320 € TTC

L'opération se décomposerait comme suit :

- la restructuration du réseau d'eau potable,
- le contrôle : essai de compactage de tranchée,
- le raccordement sur réseau en service,
- le plan de récolement.

Les travaux de restructuration du réseau d'eau potable pourraient être attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert lancée conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

- a) - le lancement de l'opération,
- b) - le dossier de consultation des entrepreneurs.

**2° - Les travaux** de restructuration du réseau d'eau potable seront attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

**3° - Les travaux** d'essais de compactage de tranchée, les raccordements sur réseau en service et les plans de récolement seront réglés sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par les directions de la voirie et de l'eau.

**4° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

**5° - La dépense** correspondante de 203 320 € TTC dont 33 320 € de TVA récupérable à engager pour cette opération, sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée 0773 Saint Priest - Quartier Beauséjour - individualisée pour ce montant par délibération n° 2005-2712 du 21 juin 2005.

**6° - Les montants** à payer en 2005, soit 3 320 € TTC et en 2006, soit 200 000 € TTC seront prélevés sur les crédits inscrits et à inscrire sur les exercices 2005 et 2006 au budget de la Communauté - budget annexe des eaux - fonction 1 111 - comptes 238 510 et 231 510 - construction de réseaux.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,